N° d’enregistrement 2004/0087/DEP-ATL-LITT/SG/SAG-ASSOC du 05 mars 2004 – IFU 6201408024805

**AVIS SPECIFIQUE DE PASSATION DE MARCHES (ASPM)**

Type du Marché  : Recrutement d’un Expert en Partenariat Public Privé pour l’ANCB

Titre du Projet  : Projet Bénin Energy Plus

Type d’Avis  : Demande de Qualification (DQ) – Consultant Individuel (CI)

Type de Marché  : Services de Consultant Individuel

**Information Générale**

Pays  : Bénin

Ville/Localité  : Abomey Calavi

Avis/Numéro du Marché :

Date de publication : 14/02/2022

Date limite  : 11/03/2022

Acheteur  : Association Nationale des Communes du Bénin (ANCB)

Langue d’origine  : Français. La maitrise de l’Anglais serait un atout

**Information de contact**

Adresse  : Association Nationale des Communes du Bénin (ANCB)

 Tel: 00229 67657777

 Le nouveau siège de l'ANCB est situé à Abomey-Calavi, rue ATDA ex CARDER à

 côté du Commissariat Central.

Email  : info.ancb@ancb.bj

Site web  : [www.ancb.bj](http://www.ancb.bj)

1. **PRESENTATION DE L’ANCB**

L’Association Nationale des Communes du Bénin (ANCB) est la structure faitière des communes béninoises. Elle s’est fixée dès sa création en novembre 2003, entre autres objectifs, de servir d’interface entre les communes et les pouvoirs publics afin de représenter et défendre les intérêts de ses membres. L’ANCB se positionne comme un interlocuteur incontournable dans les relations qui lient les communes aux acteurs de la décentralisation au Bénin, dans la promotion du développement local et la démocratie à la base en coopération avec les partenaires au développement. Aussi, elle appuie la solidarité entre les collectivités locales béninoises et la coopération décentralisée.

1. **CONTEXTE**

Avec la signature de l'Accord de Paris, les nations se sont engagées à réduire les émissions de dioxyde de carbone (CO2) et d'autres gaz à effet de serre dans les efforts visant à limiter les températures mondiales à 1,5 degré au-dessus des niveaux préindustriels, ainsi qu'à s'adapter aux impacts du changement climatique. Pourtant, le rapport de synthèse initial sur les contributions déterminées au niveau national (CDN) publié par la CCNUCC indique que les nations doivent redoubler d'efforts avec des plans d'action nationaux plus ambitieux en 2021 pour atteindre les objectifs de l'Accord de Paris. La transition et le développement des énergies renouvelables offrent aux nations d'énormes possibilités de réduire fortement leurs émissions de CO2. Seulement 40 % de la population béninoise ont accès à l’électricité, avec de profondes disparités entre les zones urbaines et rurales. Alors qu’environ 65 % de la population urbaine du Bénin a accès à l’électricité, seulement environ 18 % de sa population rurale l’a fait en 2019. Ceux qui sont connectés au réseau sont également confrontés à une mauvaise qualité de service, y compris des coupures de courant et des fluctuations de tension. L'électrification rurale a donc été une priorité politique pour le ministère béninois de l'Énergie, qui a fait pression pour plus de solutions hors réseau. Le Bénin a adopté une politique de régulation de l'électrification hors réseau en 2018, et l'Agence béninoise pour l'électrification rurale et la gestion de l'énergie (ABERME) est chargée de gérer plusieurs zones de concession pour les acteurs du secteur privé. L’engagement du Bénin en faveur de l’action climatique a également été démontré par le fait que l’ABERME est également responsable de la promotion de l’utilisation des énergies renouvelables et des mesures d’efficacité énergétique à cette fin. Les contributions déterminées au niveau national du Bénin au titre de l’Accord de Paris prévoient un meilleur accès à l’électricité ainsi qu’une moindre dépendance aux combustibles fossiles. En raison du financement et de l'expertise nécessaires pour atteindre ses objectifs au titre des engagements internationaux et nationaux, les autorités béninoises ont tenu à impliquer le secteur privé dans la gestion et le financement de ces projets, notamment par le biais de partenariats entre les secteurs public et privé. Néanmoins, le savoir-faire technique requis et les outils pertinents pour tirer parti du déploiement de partenariats public-privé (PPP) appropriés sont inexistants, ce qui rend la mise au point de ces outils et le renforcement des capacités locales essentiels pour d'éventuelles interventions. Cela peut créer un environnement favorable à des modèles de PPP viables, qui sont reproductibles et durables à long terme, pour les gouvernements locaux et les autres parties prenantes.

 Défis à relever par le projet. La politique d’électrification hors réseau du Bénin de 2018 a fourni une vision nationale pour assurer un accès fiable à l’électricité pour chaque citoyen ou acteur économique. A ce stade, seulement 5% des localités du Bénin ont fait l'objet d'un projet d'électricité hors réseau, l'accent étant mis uniquement sur les centres communautaires tels que les écoles, les centres de santé, etc., sans déployer le service à la population. De nos jours, les problèmes liés à la maintenance, aux performances et à la durabilité du matériel de production d'électricité déjà limité sont également fréquents. Outre des infrastructures inadéquates et les défis qui en découlent, il existe également d'énormes contraintes financières au niveau tant national que local. Bien que des progrès importants aient été accomplis ces dernières années en ce qui concerne la disponibilité des financements climatiques, l'accessibilité de ces fonds reste largement impossible pour les gouvernements infranationaux qui, ironiquement, sont les plus touchés par les effets du changement climatique. Au Bénin, les administrations locales ont une autonomie fiscale limitée, une mauvaise solvabilité, ainsi que la faiblesse des informations et des capacités techniques nécessaires pour demander des financements climatiques internationaux. Il existe donc un large éventail de difficultés pour les gouvernements locaux, par exemple pour identifier et développer des projets d'accès au climat et à l'énergie et pour mobiliser les ressources financières nécessaires, en raison d'une connaissance et d'une compréhension insuffisantes des mécanismes financiers innovants. Malgré la reconnaissance croissante de l'importance des PPP parmi les parties prenantes concernées au Bénin, il existe encore un potentiel largement inexploité, principalement en raison de l'insuffisance du savoir-faire du secteur public pour structurer efficacement les PPP qui reflètent les perspectives techniques, financières et juridiques pour attirer l'investissement privé et l'expertise.

1. Objectif général de Bénin Energy Plus

Le projet Bénin Energy Plus vise à améliorer l'accès aux énergies renouvelables respectueuses du climat dans les zones rurales non desservies au Bénin par l'élaboration d'une boîte à outils d'accès à l'énergie axée sur les partenariats public-privé (PPP), envisager également de générer des revenus du marché du carbone et les modules de renforcement des capacités correspondants. Ainsi, le projet proposé a pour objectif de renforcer et d'exploiter les instruments permettant de combler les lacunes en matière de capacités et de financement pour faciliter l'accès aux énergies renouvelables au niveau local. Le projet renforcera encore les capacités des parties prenantes locales concernées et les aidera à mettre au point des mécanismes de financement PPP appropriés pour la mise en œuvre et l'entretien des solutions photovoltaïques solaires identifiées.

1. Le projet a également pour objectif de réduire les émissions de CO2 en appuyant les promoteurs d'un projet d'ancrage identifié, avec un potentiel estimé de réduction de 9 433 196 tonnes d'émissions de CO2, et vérifiera les outils en cours de création. Le projet d'ancrage vise également à obtenir des avantages sociaux positifs en matière de sécurité, de santé humaine et de réduction de la pollution atmosphérique.

**III - Tâches et livrables**

L’expert sera chargé de coordonner ou de soutenir les activités dans tous les programmes de travail du projet.

Pour le programme de travail 1, *Étude de base*, l'expert apportera son soutien dans les tâches liées à la recherche sur les marchés du carbone et les modèles de PPP, ainsi que des contacts avec les acteurs clés, comment décrites ci-dessous.

* Tâche 1.1.a : soutenir la cartographie des acteurs clés, dont le livrable est l’analyse et description des acteurs clés.
* Tâche 1.2.a: soutenir la recherche sur les activités récentes du marché carbone au Bénin (au niveau domestique et international), dont le livrable est l’analyse des activités récentes du Bénin sur le marché carbone, y compris l'identification des facteurs de réussite et des obstacles.
* Tâche 1.3.a: soutenir la recherche sur et collecte de modèles existants énergétiques/PV solaire au Bénin, dont le livrable est l’inventaire de modèles de PPP sur l'énergie/solaire existants au Bénin
* Tâche 1.3.b: soutenir à évaluer les conditions favorables et les instruments politiques en faveur des PPP pour les projets de solaire photovoltaïque au Bénin.
* Activité 1.4: Coordonner le dialogue avec les acteurs clés.

Pour le programme de travail 2, *Élaboration d'une boite à outil pour les Partenariats Publics Privés (PPP) pour mettre en œuvre des projets d'accès à l'énergie (solaire PV) tout en prenant en compte les crédits carbones*, l’expert sera directement impliqué dans les activités de développement de la boîte à outils ainsi que dans la recherche documentaire.

* Activité 2.1 : soutenir la recherche internet sur différents modèles de PPP pour l'accès à l'énergie et des outils de PPP existants adaptés au Bénin (en se basant sur l'activité 1.3)
* Activité 2.3 : coordonner le développement d’une boîte à outils avec des outils existants et potentiellement nouveaux pour les PPP concernant l'accès à l'énergie (solaire PV) et l'émission de crédits carbone au Bénin

Concernant le programme de travail 3, *Test et validation*, l’expert sera chargée de la coordination d’activités et tâches, avec le soutien des autres organisations impliquées.

* Activité 3.1 : En utilisant le projet soumis au TAP, développer un ou plusieurs modèles de PPP, y compris la prise en compte du crédit carbone pour la conceptualisation du ou des projets pilotes
	+ Tâche 3.1.a: coordonner le développement du concept du projet
	+ Tâche 3.1.b: coordonner l’élaboration d'un ou de plusieurs modèles de financement PPP, y compris la prise en compte des crédits carbone
* Activité 3.2 : Facilitation et engagement du secteur privé et mise en place de PPP avec prise en compte des crédits carbone, dont l’étape clé sera l’engagement du secteur privé à former des PPP pour le(s) projet(s) d'accès à l'énergie.
	+ Tâche 3.2.a: soutenir l’identification des potentiels partenaires privés
	+ Tâche 3.2.b: coordonner le dialogue et engagement avec les partenaires privés

En ce qui concerne le programme de travail 4, *Renforcement des capacités et dissémination*, l’expert contribuera à fournir des connaissances spécifiques aux acteurs locaux.

* Activité 4.2 : coordonner la formation de renforcement des capacités sur la boite à outils sur les PPP avec prise en compte du crédit carbone, en anglais/français via des ateliers en personne/virtuels, des webinaires, etc.

Résumé des livrables :

* Contribution à l’élaboration du document portant sur l’Analyse et description des acteurs clés
* Contribution à l’élaboration du document portant sur l’Analyse des activités récentes du Bénin sur le marché carbone, y compris l'identification des facteurs de réussite et des obstacles
* Contribution à l’élaboration d’un Inventaire de modèles de PPP sur l'énergie/solaire existants au Bénin
* Contribution à l’élaboration d’un Rapport sur les conclusions du dialogue avec les acteurs clés
* Contribution à l’élaboration d’un Inventaire des modèles de PPP pour l'accès à l'énergie adaptés au Bénin
* Contribution au lancement de la boîte à outils PPP avec prise en compte des crédits carbone
* Contribution à la conception et à l’élaboration de modèle(s) de financement PPP pour le(s) projet(s) pilote(s)
* Contribution à l’élaboration d’une liste de potentiels partenaires privés et à l’engagement du secteur privé à former des PPP pour le(s) projet(s) d'accès à l'énergie.
* Contribution à la coordination de la formation de renforcement des capacités sur la boite à outils sur les PPP avec les acteurs locaux.

**IV – Objet de la demande de Qualification**

Pour atteindre les objectifs du Projet Bénin Energy Plus, l’ANCB lance le présent avis de Demande de Consultation pour renforcer son personnel technique. L’ANCB invite les Consultants Individuels à déposer leurs dossiers de qualification (une Lettre de motivation, un CV et une proposition financière) pour l’accomplissement des services d’Expert en Partenariat Public Privé (Consultant Individuel), justifiant de l’expertise pour accompagner l’ANCB et ses Partenaires ICLEI World et ICLEI Afrique, de même que toutes les autres parties prenantes dans l’accomplissement de la mission du Consultant Expert en PPP, pour suivre l’élaboration des des outils de partenariat public-privé et des formations en renforcement des capacités au profit des Communes du Bénin.

Les services de Consultant seront requis pour une durée approximative de quinze (15) mois non renouvelables entre lesquels seront répartis au maximum une durée de prestation de trente-huit (38) homme/jour.

Les qualifications requises pour que la candidature d’un Consultant Individuel soit prise en compte, sont les suivantes :

* Avoir le Diplôme en Droit, ou dans le domaine de l’Energie, Economie, Finances ou Equivalent, de niveau BAC + 5 ;
* Totaliser un minimum de 10 ans d’expériences professionnelles, et avoir de l’expérience dans les Pays en Voie de Développement (Afrique Francophone) dans la planification et dans le développement d’au moins 03 projets PPP solaires, énergie renouvelable, incluant la structuration, la transaction et relation avec les acteurs clés ;
* Avoir l’expérience dans le financement d’au moins 02 projets similaires à celui de l’ANCB (Bénin Energy Plus), dans le secteur de l’énergie électrique dans les Pays en Voie de Développement, dont au moins 01 en Afrique. L’expérience dans l’énergie solaire serait un plus;
* Justifier d’expériences pertinentes dans le domaine du partenariat public privé et des transactions relatives à la production indépendante d’énergie électrique. Cette expérience doit couvrir des domaines tels que l’appui-conseils aux structures envisageant des investissements en mode PPP ;
* Justifier d’une connaissance en environnement, notamment dans le domaine d’atténuation des gaz à effet de serre par des projets d’accès à l’énergie électrique de sources solaires photovoltaïques
* Justifier d’une connaissance des marchés à carbone au Bénin et dans le monde.

**V – Procédures de Publication et de soumission des manifestations d’intérêt**

La Demande de Qualification ouverte à toutes personnes éligibles (Consultant Individuel), est publiée sur le site internet de l’ANCB [www.ancb.bj](http://www.ancb.bj) et sur le tableau d’affichage de l’ANCB sis à son siège à Abomey-Calavi, rue ATDA ex CARDER à côté du Commissariat Central.

Les Consultants intéressés doivent manifester leur intérêt en déposant un dossier physique ou envoyant un courrier électronique (avec l’objet de la candidature « Recrutement d’un Expert en Partenariat Public Privé pour l’ANCB » au secrétariat de la Personne Responsable des Marchés Publics, à l’adresse : symphoue@yahoo.fr en précisant leurs coordonnées complètes. Ce dossier devra inclure CV, offre technique, offre financière ainsi que toute pièce justificative prouvant l´expérience du candidat.

Les dossiers de candidature doivent être soumis en dépôt physique ou par courriel selon les indications ci-dessus fixées, au plus tard la date limite du **lundi 11 mars 2022 à 18 h 00**, heure locale d’Abomey Calavi. Tous dossiers soumis en retard ou incomplet seront refusé d´office.

Les candidatures féminines sont fortement encouragées

**VI - Critères d’évaluation**

Les offres seront évaluées en fonction des critères suivants :

• Offre Financière : prix (40%), y compris les taux horaires/journaliers par consultant

• Offre Technique : Compétences et expertise (60%) démontrées au travers d´une lettre de motivation montrant une bonne compréhension du projet et des activités définies dans le TdR ainsi qu´au travers de projet antérieur lié à ces TdR, en particulier avec preuves et justificatifs dans le domaine d’expériences mentionnés ci-dessus.

L’ANCB SE RÉSERVE LE DROIT DE NE PAS DÉSIGNER UN PRESTATAIRE DE SERVICES EN RAPPORT AVEC LES PRÉSENTS TdR.

Si vous n'avez pas eu de nouvelles de l’ANCB avant le 18 mars 2022, veuillez noter que soit l’ANCB a décidé de ne pas nommer de prestataire de services pour ce travail, soit votre candidature n'a pas été retenue.